



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE - MARITIME

**Cabinet**

**Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Économiques  
de Défense et de Protection Civile**

**Arrêté du 15 février 2018 portant approbation de l'annexe ORSEC « POLMAR/Terre »**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre du Mérite**

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le livre VII relatif à la sécurité civile ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et suivants ;

Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2015 approuvant le dispositif ORSEC maritime Manche Mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2012 portant approbation du dispositif Orsec départemental ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 4 mars 2002 relative à la mise en vigueur d'instructions traitant de la lutte contre les pollutions accidentelles du milieu marin et de l'établissement de plans de secours à naufragés ;

Vu l'instruction du Premier ministre du 4 mars 2002 relative à la lutte contre la pollution du milieu marin ;

Vu l'instruction du Premier ministre du 4 mars 2002 relative au fonds d'intervention contre les pollutions marines accidentelles ;

Vu l'instruction du Premier ministre du 11 janvier 2006 portant adaptation de la réglementation relative à la lutte contre la pollution du milieu marin ;

## ARRETE

**Article 1 :** L'annexe ORSEC spécifique « POLMAR/Terre » telle qu'annexée au présent arrêté est approuvée et applicable à compter de ce jour dans le département de la Seine-Maritime.

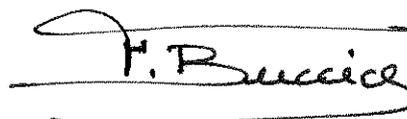
**Article 2 :** Le document ci-joint portant sur l'organisation générale, de même que les constituants techniques pourront faire l'objet de modifications en tant que de besoin, en particulier à l'issue des exercices.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral du 20 octobre 2005 portant approbation du plan POLMAR-terre de la Seine-Maritime est abrogé.

**Article 4 :** Mmes et MM. le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets des arrondissements de Dieppe et du Havre, le directeur interrégional de la mer, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur régional des finances publiques, le directeur régional des douanes, la directrice générale de l'agence régionale de santé, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur départemental de la protection des populations, le directeur départemental de la cohésion sociale, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie, le directeur départemental du service d'incendie et de secours, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le délégué militaire départemental, la directrice inter-régionale de Météo France, le directeur du CEREMA, le directeur du Cedre, le directeur de l'IFREMER, les maires des communes du littoral, le président du conseil départemental, les gestionnaires publics et privés des ports du littoral, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime. Cet arrêté sera notifié au préfet de la zone de défense et de sécurité ouest. Une copie sera transmise au préfet maritime Manche Mer du Nord.

Fait à Rouen, le **23 FEV. 2016**

La préfète,



Fabienne BUCCIO